

**Question d'actualité de Mme Nagy concernant « l'injonction de la Régie de déloger un potager, rue Cortenbach à Haren, pour ce 30 avril »**

---

**Mme Nagy**.- Monsieur l'Échevin, lors de la législature précédente, j'ai pu vous interpellier sur le nettoyage et l'utilisation comme potager d'un terrain appartenant à la Régie. Il y a quelque temps, un riverain de la rue Cortenbach entreprenait de cultiver un terrain qui, sans cela, serait certainement devenu une décharge sauvage à deux pas de l'église.

Hélas, la semaine dernière, l'occupant a été enjoint de libérer le terrain pour le 30 avril. Le prétexte invoqué serait une pollution du sol. La Régie foncière voudrait y réaliser une analyse de terrain. Il est même précisé que la consommation de ce qui y est cultivé pourrait se révéler dangereuse pour la santé !

Auparavant, ce terrain était occupé par des habitations, démolies depuis. Un ancien locataire m'a assuré qu'aucune activité de nature polluante ne s'y était jamais tenue. Quant aux légumes cultivés actuellement, ils le sont dans des bacs surélevés et ne sont donc pas en contact direct avec le sol.

Je demande le retrait de cette injonction à quitter les lieux et je vous interroge sur l'urgence réelle qu'il y aurait à déloger les occupants. Un peu de bon sens et de bienveillance à l'égard des intéressés serait un signal positif envoyé par la Régie.

**M. Ouriaghli**, échevin.- Étant donné les risques de pollution, la Régie a décidé de procéder à une étude du sol du terrain concerné avant l'octroi de la mise à disposition. Je rappelle que ce terrain est occupé illégalement. Une attestation a été demandée à l'IBGE (Bruxelles Environnement), mais elle n'a pas encore été délivrée. Une étude du sol n'est pas indispensable, mais nous demandons à tout le moins aux personnes concernées de prendre contact avec nous.

**Mme Nagy**.- Je vous remercie pour cette réponse bienveillante.

---